

Programmation pluriannuelle (AP-CP)

Les autorisations de programmes constituent l'outil essentiel de planification des **investissements lourds**. Ils permettent de programmer un programme sur plusieurs années en anticipant la répartition prévisionnelle de la charge financière pour la commune.

Sans cet outil, la commune doit mobiliser dès le début les ressources financières nécessaires.

Sur le mandat 2008-2014, seuls six programmes ont été prévus sous ce régime : la cuisine centrale (3M) la rénovation de l'école des arts (1,6M), la crèche (1,5M), la restructuration du centre-ville (en cours), le complexe Monestié II (en cours) et l'extension de l'école rivière (à réaliser). Trois sont donc réalisés, deux en cours et un à réaliser au prochain mandat. Le tableau ci-dessous montre que les dérives entre les prévisions initiales et le coût final global sont très importantes.

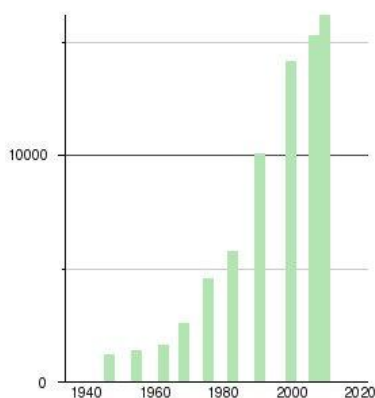


Nos propositions :

Les programmes qui s'étalent sur plusieurs années, comme le gymnase Rivière, la piste de Roller, les vestiaires de foot, devraient systématiquement être menés en mode **AP-CP**. De plus, une plus grande **attention** devrait être apportée à l'analyse technique et financière des offres des entreprises pour éviter les nombreux avenants qui font dériver les coûts de ces programmes.

Programme	Période principale	Prévu (M)	Réalisé (M)	Ecart
Cuisine centrale	2008-2010	2,311	3,218	39%
Rénovation école des arts	2011-2012	1,3	1,622	25%
Nouvelle crèche	2011-2013	1,1	1,393	27%
Restructuration centre-ville	2012- ????	4,5	2,619	
Complexe Monestié II	2012- ????	5,76	4,064	
Extension école rivière	????- ????	0,8	0,122	

Programmes d'investissements



Population de Plaisance

La **population** de la ville a longtemps **augmenté**. Même si le rythme semble marquer une pause, les années à venir devraient continuer à voir notre ville s'agrandir. La conséquence majeure de ce phénomène est l'accroissement du besoin en services : écoles, stades, locaux pour les activités associatives etc.

D'autre part, de nombreux équipements municipaux ont été réalisés à **budget minimal** et souffrent d'une piètre qualité de construction. Une rénovation lourde est souvent indispensable.

Enfin, aucun bâtiment municipal (pas même ceux en construction à Monestié) ne sont conformes à la nouvelle **réglementation thermique** imposée depuis 2012 par le Grenelle de l'environnement. Il faudra donc prévoir les travaux de mise aux normes thermiques dans les prochaines années.

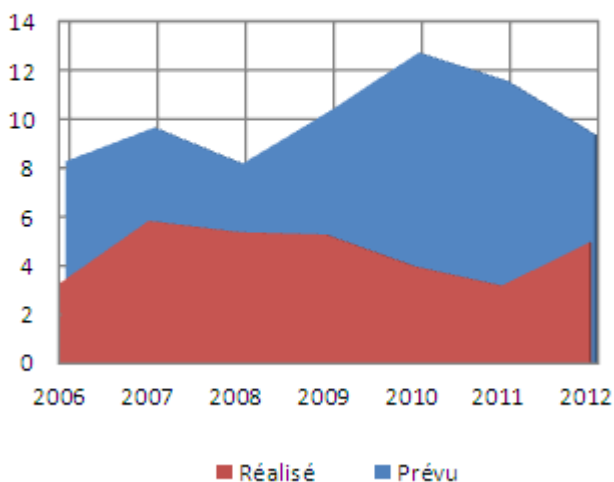
Quand on regarde les prévisions budgétaires, ces éléments paraissent avoir été pris en compte. En réalité il n'en est absolument rien : de nombreux **programmes** sont inscrits au budget et, au mieux, **retardés** d'année en année (extension de l'école Rivière) et souvent **annulés** (médiathèque). Le maire nous explique que cette méthode lui permet de « mettre de côté » les sommes nécessaires aux futurs programmes (ceux qui ont démarré cette année, juste avant les élections). La **chambre régionale des comptes a épinglé** cette gestion de la commune, qui conduit à lever des impôts qui au final ne financent pas des projets.



Nos propositions :

Les investissements lourds doivent faire l'objet d'une programmation et d'une concertation à long terme. Les impôts seront ainsi employés plus efficacement et les citoyens participeront à l'évolution de leur commune.

Investissements en M€



Le graphique ci-contre montre l'écart qui existe chaque année entre le montant total des ressources (impôts et emprunts pour l'essentiel) et les dépenses. C'est environ la moitié de la prévision qui n'est, chaque année pas réalisée. Le pire est en 2011 : 11,5M prévus, 3,2M réalisés (moins du tiers !). De plus, la stratégie qui a consisté à amasser une cagnotte pour lancer tous les projets juste avant la fin du mandat, conduit à de sévères difficultés. Les services techniques, ainsi que les élus responsables, doivent faire face à une surcharge de travail difficile à conjuguer avec un impératif de qualité. Les subventions qui auraient pu alléger la charge de la commune sont fatalement plus restreintes puisque les demandes arrivent simultanément. Enfin, il est probablement inutile de souligner les désagréments que

provoquent en ville la multiplication des chantiers.

Les tableaux en annexes 1 et 2 détaillent tous les programmes, ponctuels ou permanents sur la période du mandat actuel.

La politique d'emprunts systématiques

Tous les ans la commune engage de nouveaux **emprunts**. Cette pratique est saine quand elle permet à la commune de financer des investissements importants qui dépassent son budget. Plaisance a accumulé, au fil des dernières années, une « **cagnotte** » de plusieurs millions d'euros. Les emprunts que nous avons contractés dans cette période génèrent des **frais financiers** supplémentaires importants (300 à 400.000 euros chaque année). Ces gaspillages sont intolérables en cette période de crise.

Il existe, au niveau régional, national et européen des **fonds**, dits **structurels**, qui sont destinés à appuyer les politiques régionales, nationales et européennes. Par exemple, la région a mis en place une série de fonds d'appui à la politique du développement économique, touristique, culturel, sportif

(<http://www.midipyrenees.fr/Guide-des-interventions>).

Au niveau national, des fonds ont été mobilisés pour appuyer la politique du développement durable dans le cadre des accords de Grenelle, de nombreux autres politiques sont ainsi subventionnées (dotation

d'équipements scolaires, fonds de mobilisation pour l'insertion pour n'en citer que quelques-unes et sans parler des crédits ouverts par les ministères comme ceux de la ville, de la culture ou de l'écologie). Au niveau européen également, les communes peuvent bénéficier de l'aide aux politiques (<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide>), notamment pour favoriser l'action sociale et l'aide à l'emploi (FSE).

Plaisance ne sollicite jamais ces outils de financement. Certes, cela demande un **effort** particulier : recherche d'information et constitution des dossiers. Mais c'est exactement le sens de la politique nationale : mettre des moyens nationaux au service des collectivités qui seules sur le terrain sont capables de trouver les bonnes solutions aux grands enjeux d'aujourd'hui comme **l'emploi** ou la prévention de **l'exclusion**.

Personnel municipal

Le personnel municipal est, bien avant les moyens financiers, la clef de voute de l'action municipale. La commune emploie environ **400 agents**. 166 sont employés à temps plein, 96 à temps partiel et 140 sont des contractuels non titulaires. **Le taux d'emploi permanent et à temps plein est donc de 40%**. Pour comparaison, la ville de Cugnaux (16000 habitants comme Plaisance) emploie environ 430 agents dont 67% sont des temps pleins permanents. Certes le recours à des contrats temporaires est indispensable dans une ville qui assure les activités pour les enfants, en particulier à l'occasion des vacances scolaires. Toutefois, l'utilisation de ce type de contrats ne devrait pas intervenir pour des postes permanents comme les animateurs des activités en période scolaires.

La **titularisation** de ces personnels constitue certes une contrainte supplémentaire pour l'ajustement des effectifs aux besoins chaque année, en particulier en milieu scolaire et périscolaire où les effectifs évoluent



Nos propositions :

Les **emprunts** sont indispensables pour financer les opérations. Il faut également utiliser les **fonds structurels** qui ont été mis en place pour soutenir les politiques régionales, nationales ou européennes.



Nos propositions :

Insuffler une véritable **rénovation des services** en impliquant les agents, en pérennisant et consolidant leur poste, avec l'objectif d'augmenter significativement l'impact pour l'administré. Mettre en place **l'e-administration**, le **télépaiement** (qui permettrait en outre de réduire les frais de courrier et les créances), un processus qualité avec engagement de réponse aux sollicitations des administrés, ouverture de la mairie le **samedi**. Impliquer les Plaisançois pour mettre en œuvre des **initiatives nouvelles** avec si nécessaire le support ponctuel d'un agent.

de façon assez sensibles. La commune, toutefois, se doit d'assurer à son personnel un minimum de sécurité. La crainte que le contrat ne soit pas reconduit, d'une année sur l'autre, constitue une menace importante qui nuit forcément à la qualité du travail. La précarité ne permet pas de structurer les services dans la pérennité, et n'incite également pas les agents à construire leur poste.

La commune avait fait réaliser un **audit du personnel** il y a quelques années. Il ne nous a jamais été communiqué. Il nous a été dit qu'il montrait un défaut **d'organisation** et de **formation** du personnel. Nous ne voyons pas aujourd'hui les effets de cette enquête sur le fonctionnement du personnel.

Le prix de l'isolement

Le maire refusait depuis longtemps de rejoindre la communauté urbaine « **Toulouse Métropole** ». Pourtant, Plaisance, installée au milieu d'autres villes de banlieue, partage avec elles des problèmes de transport et d'urbanisme. Elle aurait logiquement une place de choix dans cette intercommunalité. Au contraire, notre maire continuait dans le choix de l'appartenance à une **petite communauté de communes rurales**, dont nous représentons la moitié de la population et dans laquelle nous imposons nos préoccupations. Cette logique nous a exclus de bon nombre de **mutualisations**. Des équipements comme le Phare de Tournefeuille, le futur pôle multiculturel de Cugnaux, une cuisine centrale, un stade ou un gymnase devraient être réalisés en mutualisation avec les autres communes du grand Toulouse.

Les **pôles territoriaux** de Toulouse Métropole apportent de grandes compétences dans les domaines de l'urbanisme, des voiries, des ordures, de l'eau potable grâce aux facteurs d'échelle qui permettent d'employer de véritables spécialistes. La conséquence est évidente dans les dérives des budgets des appels d'offres, les avenants et d'une façon générale, la qualité et le coût des réalisations. En reportant ces éléments sur les grands projets que Plaisance a fait réaliser ces dix dernières années, nous constatons une dérive budgétaire, programme par programme, d'environ 25% (pour les rares programmes qui ont fait l'objet d'une planification). En comparant aux communes qui bénéficient des services centralisés, on constate que le nombre de programmes planifiés est bien plus important pour eux, et que la dérive budgétaire des programmes s'établit plutôt autour de 12%. Pour un montant d'investissements qui s'établit pour la commune autour de 5M, cela représente environ **650 Keuros** d'écart chaque année.

D'autre part, Toulouse Métropole développe des **compétences** dans des domaines où une commune comme Plaisance n'a pas les moyens d'intervenir (équipements sportifs et culturels, action de développement économique et touristique, politique de la ville et de lutte contre l'exclusion). Globalement, l'effort d'investissement de la métropole est de 300 euros par an et par habitant, alors que pour notre communauté de communes, il est de 49 euros par an et par habitant. Bien entendu, la totalité de la différence (150€) ne peut être prise en compte. Elle comporte par exemple les compétences



Nos propositions :

Plaisance doit au plus vite rejoindre la communauté urbaine Toulouse Métropole. Nos élus, et en particulier le maire doivent renouer des relations efficaces avec les autres élus de l'agglomération. Un véritable partenariat doit s'engager entre les communes, pour les grands projets (équipements sportifs ou culturels) comme les réalisations au quotidien (pistes cyclables).

d'assainissement et de voirie, qui dans le cas de Plaisance sont essentiellement assurées par le département. Si on ne retient que les équipements sportifs (6M), le soutien économique (25M) et l'aide au secteur locatif (29M), on constate que la métropole apporte aux citoyens environ 85 euros par habitant. Si nous avons rejoint la métropole, cela représenterait donc annuellement **2 millions** d'euros supplémentaires uniquement sur ces trois postes. En analysant plus dans le détail les autres compétences (espaces verts, ordures ménagères, propreté, culture, etc.), nous avons identifié environ **1,5 millions** d'euros complémentaires par an. En résumé, notre refus de rentrer dans la communauté urbaine « Toulouse Métropole » nous ampute chaque année d'au moins 4 millions d'euros d'équipements publics.

On pourrait nous rétorquer que ces investissements supplémentaires seraient la contrepartie d'impôts plus lourds à supporter. Comparons encore une fois Plaisance et Cugnaux (c'est pratique car elles ont la même population et sont situées au même endroit) : les Cugnalais paient cette année en moyenne un peu plus d'impôts que les Plaisançois (moyenne de 649 euros contre 528 euros part communale + part intercommunale). Toutefois, cette différence est une petite partie de la véritable différence qui vient des revenus apportés par les **entreprises** (288 euros par Cugnalais contre 79 euros par Plaisançois). Les entreprises sont d'une part beaucoup plus nombreuses dans Toulouse ville que dans la banlieue, et d'autre part, le statut de communauté urbaine permet de percevoir des taxes supplémentaires sur les entreprises.

Pour terminer cette analyse, notons une aberration causée par cette situation. Dans l'aire urbaine, les **transports en commun** sont de la compétence d'un syndicat unique : Tisséo. Toutes les communes, y compris Plaisance participent au financement et à la gestion de ce syndicat. Nous devrions donc être dans la même situation d'équipement que les 117 autres communes de l'aire urbaine. Pourtant il n'en est rien : nous attendons depuis longtemps un tram (devenu bus rapide) dont le projet reste enlisé. Nous ne disposons aucun service TAD (transport à la demande) alors qu'une commune comme Dremil Lafage (2500 habitants, 10 km de Toulouse) en bénéficie. Nos trois lignes de bus (55, 65 et 67), sont encore engluées dans le trafic matin et soir.

Analyse du budget Plaisance du Touch 2013

Annexe 1 - Historique des programmes d'investissement (en euros) 1/2

Equipements communaux	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2008-2012
Cuisine centrale	533 872,51	2 381 643,32	270 067,77	14 581,04	14 079,88	3 214 244,52
Gymnase Rivière	1 627 133,99	127 157,49	34 172,74	27 617,77	129 005,40	1 945 087,39
Monestie II			23 025,73	162 652,15	1 110 633,01	1 296 310,89
Nouvelle crèche		11 779,16	65 671,29	241 495,59	929 328,52	1 248 274,56
Nouveau local Estujats		962 755,98	10 650,06			973 406,04
Ecole des arts	2 500,00	1 548,04	87 934,62	635 355,18	819 740,15	1 547 077,99
Local administratif			704 695,87	57 562,68	107 789,02	870 047,57
Piste roller skating	153 014,32	12 185,47				165 199,79
Restructuration centre-ville		57 988,06	64 941,01	80 709,83	337 537,78	541 176,68
Rénovation église	73 820,88		3 415,36	15 908,78	2 535,52	95 680,54
Vestiaires foot		5 361,84	389 301,29	1 948,55		396 611,68
Réfection ateliers municipaux		9 341,93	340 611,11			349 953,04
Atelier répétition	79 008,39	10 033,68	35 862,47	1 374,57		126 279,11
Extension école Rivière	72 870,51	2 076,26	5 011,24	17 342,00	24 471,04	121 771,05
Aires de jeux			69 563,17	41 046,32	85 654,40	196 263,89
Sanitaires publics						0,00
Jardins familiaux		17 873,74	35,88	60 617,87	10 965,47	89 492,96
Rénovation Presbytère	2 976,13	6 580,00				9 556,13
Aménagements bords du Touch	21 312,42			9 674,44		30 986,86
Aménagements berges du lac				8 748,18		8 748,18
Construction mairie / Guittard	10 764,00		8 575,32	340 000,00		359 339,32
Accessibilité					17 370,00	17 370,00
Abords de l'église					6 062,52	6 062,52
Geyre			5 860,40			5 860,40
Jardin public/mairie			5 727,64			5 727,64
Bibliothèque médiathèque	3 588,00					3 588,00
Modernisation réseaux télécom				11 199,36	143 566,84	154 766,20
Skate Park				36 139,75		36 139,75

Analyse du budget Plaisance du Touch 2013

Annexe 2 - Historique des programmes d'investissement (en euros) 2/2

Voirie						
	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2006-2012
Rond-point justice	4 186,00	82 482,13	316 111,20	5 382,00		408161,33
Cantonal rue des roitelets	20 652,05					20652,05
Cantonal rue de la hille	331 592,77					331592,77
Rond-point roitelets	290 204,87	42 375,61				332580,48
Cantonal rue Dr Armaing	24 213,38					24213,38
Giratoire route de pibrac	89 706,44	89 816,96				179523,4
Tourne à gauche Bernadet	153 185,97	375,01				153560,98
Rue de l'ancienne gare					148 712,43	148 712,43
Urbanisation route de frouzins	343,04		134 538,43			134881,47
Cantonal rue des hirondelles	6 282,18					6282,18
Plateau rue des Estujats				35,88	66 356,47	66 392,35
Cantonale rue gravette			3 731,52		2 380,04	6 111,56
Trottoirs pool routier	712 783,40	151 823,37	195 944,96	132 250,66	100 366,66	1 293 169,05
Divers voirie	198 080,17	210 553,43	185 268,00	183 905,85	100 051,74	877 859,19
Pistes cyclables		132 812,28	4 766,06	109 023,84	79 641,29	326 243,47
Trottoirs hors progr pool routier		2 166,49	201 426,44			203592,93
Budgets récurrents						
	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2006-2012
Sites sportifs	165 215,31	150 870,71	99 324,46	138 508,22	77 908,16	631 826,86
Sites scolaires	121 238,58	124 367,64	119 725,01	147 272,34	198 214,19	710 817,76
Espaces verts	160 371,61	69 346,64	121 941,87	53 563,34	108 303,54	513 527,00
Réseau pluvial	104 284,66	97 886,73	104 948,77	60 479,22	88 060,00	455 659,38
Ateliers municipaux	65 066,02	118 673,43	71 816,23	38 681,78	53 298,14	347 535,60
Constructions	2 614,76					2614,76
Hôtel de ville	40 453,15	156 183,29	26 950,99	24 448,31	31 855,18	279 890,92
Culture	113 348,33	31 140,88	12 252,61	12 770,87	18 412,78	187 925,47
Informatique	39 644,37	58 620,30	14 564,88	79 022,82	81 851,24	273 703,61
Sites restauration scolaire	47 960,64	28 702,69	19 220,40	15 713,01	5 081,03	116 677,77
Petite enfance	84 060,85	30 701,31	22 807,06	13 654,77	4 694,44	155 918,43
Divers bâtiments	8 505,82	64 735,63	52 349,20	7 130,12	15 924,73	148 645,50
Réserve foncière (achat terrains)		2 499,58	133 237,45	381 819,96	27 029,60	544 586,59
Police municipale	6 058,11	22 002,99	11 095,29	4 576,08	6 152,52	49 884,99
Sites périscolaire	8 678,14	3 709,55	8 835,74	9 309,66	8 540,15	39 073,24